

REGLEMENT

ARTICLE 1^{ER}

Une course intitulée : « 4° CHAMPIONNAT DE FRANCE DES MEMBRES DU CLERGE », ouverte à tous les licenciés de toutes fédérations et catégories titulaires d'une licence au 1^{er} Janvier 2003, ainsi qu'aux non-licenciés sera disputée individuellement avec une épreuve **CONTRE LA MONTRE (CLM)**, formule gentlemen de 15 km, de SAVIGNY SUR BRAYE à MONTOIRE SUR LE LOIR. Un prêtre ou diacre avec comme entraîneur un laïc (à partir de 16 ans), choisi par le prêtre ou diacre. L'entraîneur ayant pour but d'amener son prêtre à l'arrivée dans les meilleures conditions de temps, celui-ci étant pris sur le prêtre ou diacre. Après midi **COURSE EN LIGNE**. Elle est organisée à **MONTOIRE / LOIR** par la paroisse de MONTOIRE et la technique de l'Union Cycliste Montoirienne.

ARTICLE 2

Les épreuves seront courues selon les règlements de le F.F.C (Fédération Française de Cyclisme)
Les prêtres et diacres se verront remettre un dossard noir et les entraîneurs pas de dossard.

ARTICLE 3

Les départs du CLM seront donnés à **SAVIGNY SUR BRAYE** toutes les deux minutes : le premier départ sera donné à 10h00.

L'arrivée sera jugée face aux établissements ROMER (route de Savigny) à **MONTOIRE SUR LE LOIR**.

L'ordre des départs déterminé par tirage au sort, sera communiqué le matin à la permanence.

Chaque équipe devra se présenter sur la ligne 15 minutes avant l'heure de départ, accompagnée d'une voiture suiveuse, laquelle ne devra en aucun cas les précéder ou venir à leur hauteur.

Le classement de l'épreuve CLM sera établi en fonction du temps réalisé.

Pour la course en ligne, les départs seront donnés par groupe de temps réels établis lors du CLM selon les moyennes réalisées.

Le circuit de 4 km se fera de **MONTOIRE** en direction des Roches l'Evêque, au feu à droite, direction Lavardin puis à droite avant Lavardin, direction Montoire et arrivée devant le Presbytère, à parcourir 12 fois de la façon suivante : 1 tour neutralisé pour tous - 10 tours pour tous (entraîneurs et leur coureur) - dernier tour, coureurs, prêtres et diacres uniquement.

ARTICLE 4

Un prologue en roller (inscription gratuite), réservé aux membres des aumôneries de 12 à 15 ans, se déroulera avant et après le déjeuner sur 300 mètres avec séries, 8^{ème} de finale, $\frac{1}{4}$ de finale, $\frac{1}{2}$ finale et finale (prévoir pique-nique ou 6€/repas). Ensuite pendant l'épreuve en ligne, chaque jeune des aumôneries est invité à encourager ses prêtres et diacres en revêtant, si possible, un tee-shirt confectionné par ses soins.

ARTICLE 5

Les engagements sur le bulletin d'inscription prévu à cet effet devront être adressés, avant le 10 avril 2003 à l'adresse suivante :

Abbé Stéphane PELISSIER
Presbytère de MONTOIRE sur le LOIR
8, rue de St Laurent
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR

Le droit d'engagement est fixé à 20€ par concurrent, du championnat cycliste, comprenant les frais de participation et le repas du midi.

Le « trophée 2000 » sera remis au vainqueur qu'il remettra en jeu l'année suivante, ainsi qu'un souvenir à chaque concurrent.

De plus, une coupe sera attribuée au 1° des diocèses, classement effectué sur les trois premiers concurrents de chaque origine.